

La Métropole du Grand Paris et Seine Grands Lacs : un modèle de solidarité pour la prévention des inondations

Communiqué de presse
Paris, le 20 novembre 2025

À l'occasion du forum « Préparer nos communes aux prochains événements climatiques », co-présidé par Éric MENASSI, maire de Trèbes et Président de l'association des maires de l'Aude, et Sébastien LEROY, maire de Mandelieu-la-Napoule, au Congrès des maires, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, a souligné l'importance de renforcer la solidarité territoriale dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), enjeu majeur face à l'intensification des épisodes climatiques.

Fort de l'action conjuguée établie entre la Métropole du Grand Paris et Seine Grands Lacs, il a plaidé pour l'élaboration d'une proposition de loi visant à instaurer un cadre national clair permettant de répliquer le modèle innovant de jumelage entre collectivités et EPTB, et en donnant un rôle stratégique dans l'orientation des financements aux EPTB de bassin. Il souhaite également qu'une telle loi intègre pleinement la gestion des « eaux de ruissellement rural » dans la compétence GEMAPI.

« Avec la Métropole du Grand Paris et Seine Grands Lacs, notre action repose sur une solidarité de l'aval vers l'amont, ce qui est nouveau, et de l'amont vers l'aval, qui existait déjà. La réciprocité de cette solidarité doit devenir la règle à l'échelle nationale, et non l'exception, en tant compte des spécificités locales et en s'adaptant à chaque territoire », a déclaré Patrick OLLIER.

Il a rappelé le **modèle de solidarité territoriale** de l'aval vers l'amont qui crée la réciprocité avec la solidarité de l'amont vers l'aval. La **taxe GEMAPI**, prélevée à l'aval par la Métropole (40M € en 2025, soit 5,46/habitants), permet ainsi d'indemniser les agriculteurs dans le cadre des sur-inondations de l'ordre de 1 000 €/hectares (forfait) en fonction du barème des différentes chambres d'agriculture, d'aider à financer des travaux en faveur des 345 zones d'expansion des crues aujourd'hui prévus en amont contre 6 il y a 3 ans, pour un potentiel de stockage cumulé de 10 millions de m³ qui s'ajoutent aux grands lacs-réservoirs (830 millions de m³) et au Casier-pilote de La Bassée (10 millions de m³).

Avec l'ensemble des dispositifs et des actions menées par la MGP et SGL, face à une crue centennale, des populations seraient protégées et des centaines de millions d'euros de dommages pourraient être évités !

Contact Presse :

presse@metropolegrandparis.fr – 06 02 72 14 04